

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du 1^{er} aout 2018

Séance extraordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 30.07.2018

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil dix-huit et le premier aout à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents: MM. Patrick BRETEAU, Mmes Nathalie ALIMI, MM. Thierry DOAT, Olivier DOAT, Daniel ESPOSITO, Jean-Pierre LAUDREN, Mmes Sandra GUYOU, Anne Sophie DUCHESNE, Christine CAULIE.

Excusés : Mireille EDOUARD a donné procuration à M. BRETEAU

Absents : Sébastien MONCOURT, Mickaël BARBE, Jean BELIARD, Emmanuelle PRETERRE, Sylvaine PHILIPPOT

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 27 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

1.1 Décision modificatives Budget commune (ex Caisse d'épargne et cession de biens)

2. CAB

2.1 Avenant n°2 CAB

2.2 Appel d'offres CAB action2 sans suite

1.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget commune les modifications suivantes :

Cpte-Op	Libellé	Dépenses	Recettes
024	Produits des cessions d'immo.		+ 8 000 €
2313-126	Constructions	+ 8 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide les virements de crédits ci-dessus.

2.1 VALIDATION AVENANT N°2 CAB

M. le Maire rappelle que la commune a fait une demande d'avenant n° 2 à la Convention d'Aménagement de Bourg.

Cet avenant consiste à effectuer en 2018 l'action 2 (Place Gambetta) après l'action 3 et reporter la création de la maison des associations en 2019.

En effet, les travaux de l'action 2 (rues Boulou et Dubaquié) ont pris plus de temps que prévu (intempéries, imprévus...) et le projet d'aménagement de la place Gambetta a demandé beaucoup de négociations et le projet a été revu plusieurs fois.

Le Conseil Départemental propose un avenant avec un montant prévisionnel des aides de 231 609 € pour un montant prévisionnel des travaux de 963 698 € ht (tableau joint à la présente).

M. le Maire propose que le conseil, après en avoir pris connaissance, valide cette proposition d'avenant n° 2 et l'autorise à signer tout document relatif à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide l'avenant n° 2 à la convention d'aménagement de Bourg et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

2.2 APPEL D'OFFRES CAB ACTION 2 – CLASSEMENT SANS SUITE

La commission d'appel s'est réunie le 6 juillet afin de procéder à l'ouverture des plis pour l'aménagement de la place Gambetta dans le cadre de l'action 2 de la CAB.

L'offre se compose en deux lots : Lot 1 VRD (2 dossiers déposés) et lot 2 Paysage (3 dossiers déposés).

A l'issue de cette procédure, le pouvoir adjudicateur a souhaité classer sans suite le marché pour motif d'intérêt général. En effet, il est apparu nécessaire de modifier le projet pour raisons économiques :

- mise en option de travaux prévus en solution de base,
- problèmes non résolus de la place du Général de Gaulle qui peuvent monopoliser une partie du budget alloué aux travaux d'aménagement,
- la consultation obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France dont les prescriptions sont susceptibles de modifier le projet en conséquence.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de classer sans suite pour motif d'intérêt général l'appel d'offre pour l'aménagement de la place Gambetta dans le cadre de l'action 2 de la CAB.
- de lancer un nouveau marché public

La séance est levée à 21 h 30.

P. BRETEAU

AS. DUCHESNE

S. MONCOURT Abs.

O. DOAT

S. GUYOU

JP LAUDREN

S. PHILIPPOT Abs.

C. CAULIE

M. EDOUARD Exc.

T. DOAT

N. ALIMI

E. PRETERRE Abs

M. BARBE Abs.

D. ESPOSITO

J. BELIARD Abs.